

**22**

JUN

2023

## Communes

### Commune de d'Anières Consultation publique

#### Plan directeur communal

#### CONTEXTE

Jolie commune rurale située sur la rive gauche du lac, Anières offre à ses 2590 habitantes et habitants un cadre de vie privilégié entre l'eau, les vignes et la campagne.

Dans le cadre de la révision du Plan directeur communal la Commune a mis l'accent sur quatre thématiques : l'aménagement du centre du village incluant la création, la rénovation et l'agrandissement des équipements situés sur les espaces de rencontres ; l'application équitable de la loi cantonale sur la densification ainsi que l'accompagnement de la croissance du nombre d'habitants en termes d'infrastructures publiques ; l'aménagement des voies d'accès afin de respecter, malgré l'évolution quantitative de la population, le caractère rural de la commune ; la cohabitation harmonieuse et respectueuse de la biodiversité entre la production agricole et viticole et les loisirs.

#### LE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCom)

Le plan directeur communal est un outil de planification exigé par la loi.

Il permet à nos autorités locales d'orienter le développement de la commune, dans le sens qu'elles souhaitent pour les 10 à 15 ans à venir, et ce dans le respect du cadre légal.

L'entrée en vigueur de plan directeur cantonal en 2015 oblige les communes à mettre à jour leur planification directrice.

Celle d'Anières date de 2006 et sa révision était nécessaire pour répondre aux nouveaux enjeux de développement du territoire communal, tout particulièrement l'évolution de la zone 5.

#### LA CONSULTATION PUBLIQUE

En application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la commune d'Anières, en collaboration avec le Département du territoire (DT) engage une consultation publique de 40 jours, du mardi 27 juin au 7août 2023 sur le projet du plan directeur communal.

Durant cette période les documents peuvent être consultés :

**A la Mairie**, route de la Côte d'Or 1, Horaires :mardi de 9h à 12h et de 14h à 19h, mercredi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h et jeudi de 8h à 12h et 14h à 17h, samedi de 9h à 12h.

Horaires d'été du 3 juillet au 19 août, mardi de 9h à 12h et de 14h à 19h, mercredi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h et jeudi de 8h à 12h et 14h à 16h, samedi de 9h à 12h.

**Au Département du Territoire (DT)**, réception de l'Office de l'Urbanisme, 5 rue

David-Dufour, 5ème étage, (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h)

**En ligne** : sur le site de la commune <https://anieres.ch/>